



Succession entre demi freres

Par **Selene75004**, le **04/12/2015** à **12:28**

Bjr

Ma mère est décédée en mars 2015...on est 3 enfants en France...

Il y a des comptes bancaires...

Ma mère n a jamais travaillé depuis 1958 date d arrivée en France...

Mon défunt père nous a quitté le 12/2/78 en France....ma mère touchait la retraite de mon défunt père et depuis 2008 une indemnité conséquent de la cpam mon père décédé à 50 ans de l amiante...mon défunt père ouvrier travaillait et à distance participait à l éducation des 3 enfants du 1er lit de ma mère qui sont restés en algerie...

On a déposé dossier succession chez le notaire et après 3 mois il s est avéré Qu une mention divorce figurait au niveau de la mairie du 77 qui a célébré sn union..,

Après décès de mon père j ai travaillé pour les miens...,
J ai 50 ans aujourd'hui hui..,

Le notaire desman de un acte Freda désignant t'es les héritiers...

Je suis contre car c est le labeur de mon défunt père la sueur en usine et chez

Je suis contre le partage.

Que faire. Nous sommes 3 frères et sœurs c est l argent de notre père

Merci

Par **catou13**, le **04/12/2015** à **12:44**

Bonjour,

Mais quelle est votre question ? A quel divorce faites vous allusion ? Celui de vos parents ou celui de votre mère avant son 1er mari.

En tout état de cause, les 3 enfants de votre mère issus de sa première union ont les mêmes droits que vous dans sa succession.

Par **youris**, le **04/12/2015** à **12:57**

bonjour,

la succession de votre père doit être réglé depuis son décès en 1978 donc il n'y a pas lieu de revenir sur sa succession.

les six enfants de votre défunte mère héritent de leur mère peu importe qui étaient leurs pères. par contre ce site étant un site de conseils juridiques français, nous ne pouvons pas répondre sur la succession en algérie et sur l'acte de freda qui est spécifique au droit algérien.
salutations

Par **Selene75004**, le **04/12/2015** à **13:24**

Ma mère a eu 3 enfants de sa 1ère union. C est elle qui est divorcé et remariée avec mon père et nous sommes 3 enfants....

De sn vivant ma mère n a jamais travaillé cet argent sur son compte c est le fruit du labeur de mon défunt père et non du leur.

Elle refusait l idée Qu ils héritent elle a tjrs subvenus à leurs besoins lemme étant adultes.

Elle a dit cela